

Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2007/2020(INI)	Procédure terminée
Rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde en 2006 et la politique de l'UE en matière de droits		
Sujet 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	PPE-DE COVENEY Simon	28/11/2006
Commission européenne	DG de la Commission Relations extérieures	Commissaire ALMUNIA Joaquín	

Evénements clés			
12/02/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/03/2007	Vote en commission		Résumé
10/04/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0128/2007	
25/04/2007	Débat en plénière		
26/04/2007	Résultat du vote au parlement		
26/04/2007	Décision du Parlement	T6-0165/2007	Résumé
26/04/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2020(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP P.F.
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/45355

Projet de rapport de la commission	PE384.496	05/02/2007	EP	
Amendements déposés en commission	PE386.490	13/03/2007	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A6-0128/2007	10/04/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T6-0165/2007	26/04/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)2625/2	31/05/2007	EC	

Rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde en 2006 et la politique de l'UE en matière de droits

La commission a adopté le rapport d'initiative de Simon COVENEY (PPE-DE, IE) sur le rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde 2006 de l'UE. Plusieurs pays, parmi lesquels la Chine, l'Iran, la Russie et le Soudan, y sont particulièrement critiqués.

La commission fait observer que les rapports sur la situation des droits de l'homme en Chine restent extrêmement préoccupants et que ces problèmes devraient par conséquent faire l'objet d'une plus grande attention dans le cadre des préparatifs des Jeux olympiques de Pékin. Les députés européens invitent le Conseil et la Commission à soulever la question du Tibet lors de leurs consultations avec le gouvernement chinois, et considèrent que les relations commerciales de l'UE avec la Chine devraient être subordonnées à des réformes en matière de droits de l'homme.

Exprimant la vive préoccupation que lui inspire la détérioration de la situation des droits de l'homme en Iran, la commission demande au Conseil d'exprimer sa préoccupation [...] à l'occasion de tous ses contacts avec le gouvernement iranien. Elle demande par ailleurs à la Commission d'utiliser l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) de manière à promouvoir la coopération avec la société civile iranienne.

Le rapport critique vivement le gouvernement russe, regrettant que l'UE ne soit parvenue à obtenir qu'une "modification limitée" de la politique russe du fait qu'elle a abordé des questions difficiles - comme la situation en Tchétchénie, le traitement des défenseurs des droits de l'homme et la liberté d'expression. Il se dit préoccupé par le fait que la législation russe limite les activités des ONG. La commission a exprimé sa consternation à la suite de l'assassinat d'Anna Politkovskaya, et estimé que la Russie devait adopter de nouvelles mesures "pour protéger la liberté d'expression et la sécurité des journalistes". Elle s'est également dite préoccupée par les allégations au sujet de l'empoisonnement d'Alexander Litvinenko et des mauvais traitements infligés à Mikhail Khodorkovsky en prison. La Commission et le Conseil sont invités à évoquer ces cas avec les autorités russes au plus haut niveau et dans le cadre du nouvel accord de partenariat et de coopération avec la Russie.

S'agissant du Darfour, le rapport regrette que l'UE n'ait pas mené davantage d'actions unilatérales en réponse à la crise et qu'elle n'ait pas déployé davantage d'efforts pour persuader le gouvernement soudanais d'accepter la force de paix internationale. Il invite instamment l'UE à contribuer à une force internationale de maintien de la paix et à l'imposition de zones d'interdiction de survol au Darfour. Il invite instamment le Conseil à convenir d'un "plan visant à imposer des sanctions spécifiques et ciblées au régime de Khartoum [...] en cas de non-respect des demandes de la communauté internationale."

Parmi les autres points abordés, le rapport prend acte des efforts pour instaurer un dialogue sur les droits de l'homme avec l'Ouzbékistan, tout en indiquant qu'un tel dialogue ne devrait pas automatiquement "conduire à la levée des sanctions [...] si ce pays n'accomplit aucun progrès dans le domaine des droits humains et de la démocratie". Il se dit également préoccupé par les "progrès limités" en matière de droits de l'homme en Turquie et encourage le gouvernement d'Ankara à modifier l'article 301 du code pénal turc, qui limite la liberté d'expression dans les médias.

Les députés européens demandent l'adoption de "sanctions plus efficaces et mieux ciblées" à l'encontre du gouvernement de la Birmanie/Myanmar à la lumière de la détérioration de la situation des droits de l'homme dans le pays. Ils proposent également d'étendre le mécanisme international temporaire et de continuer à chercher activement un contexte propice au rétablissement des aides directes dans les territoires palestiniens.

D'autres pays sont également sous le feu des projecteurs dans le rapport de la commission. La Commission est invitée à revoir ses instruments d'action vis-à-vis de la Libye compte tenu de l'incapacité de Tripoli à garantir un procès équitable aux cinq infirmières bulgares et au médecin palestinien accusés d'avoir intentionnellement inoculé le virus du sida à des enfants. Le Conseil et la Commission sont invités à demander au gouvernement des Etats-Unis "de trouver un nouveau mécanisme facilitant la mise en examen ou la libération des détenus conformément au droit international", et à exprimer leur vice désapprobation face aux efforts du gouvernement américain "pour empêcher activement d'autres pays de ratifier le Statut de Rome de la CPI. La République tchèque, qui est "le seul Etat membre de l'UE à ne pas avoir encore ratifié le Statut", est invitée à le faire sans plus attendre.

Le rapport critique également certaines activités de l'UE dans le domaine des droits de l'homme. Il demande au Conseil d'expliquer "comment le Belarus a pu être élu au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT) en juin 2005", en dépit du fait que "quatre grands pays de l'UE sont membres permanents dudit Conseil d'administration". Il note par ailleurs avec une "totale incompréhension" la suspension provisoire, par ECHO, de l'aide humanitaire destinée à l'Irak, malgré la situation catastrophique de la population irakienne et des réfugiés irakiens.

S'agissant de l'immigration, la commission fait remarquer que l'Union s'efforce dans ses textes d'associer l'immigration et le développement et de faire en sorte que les droits des migrants soient respectés, mais que "la pratique contredit ces textes" : des accords de réadmission sont conclus avec des pays tiers qui ne disposent pas des structures juridiques et institutionnelles nécessaires pour gérer la réadmission de leurs ressortissants et la protection de leurs droits.

Les députés européens font remarquer qu'en dépit du fait que le nouveau Conseil des droits de l'homme des Nations unies a le potentiel de devenir un cadre de travail très utile pour les efforts multilatéraux de l'UE en matière de droits de l'homme, il n'a pas su répondre de manière appropriée aux crises des droits de l'homme, "parce que nombre d'Etats l'ont utilisé comme un lieu où exercer des pressions politiques et non comme une enceinte de protection des droits de l'homme". Les Etats membres sont invités à ne pas soutenir les pays où sont perpétrées des violations graves et systématiques des droits de l'homme, ni les pays où sont perpétrées des violations des droits de l'homme et qui sont candidats à des postes de responsabilité dans des enceintes internationales.

Le rapport comporte également une série de recommandations au Conseil et à la Commission. Il invite les deux institutions à soulever systématiquement la question des défenseurs des droits de l'homme dans tous les dialogues politiques. Les missions de l'UE devraient prendre les devants afin d'établir un dialogue avec les défenseurs des droits de l'homme, et le Conseil est invité à "informer systématiquement le Parlement de la mise en œuvre des lignes directrices sur le terrain et de l'associer pleinement au processus d'évaluation de ces lignes directrices". La Commission considère que l'idée de délivrer des visas aux défenseurs des droits de l'homme gravement menacés, comme l'a recommandé le Conseil, doit constituer une "priorité importante". Enfin, les futures présidences du Conseil sont invitées à rendre compte devant le Parlement de la manière dont ses préoccupations, telles qu'exprimées dans ses résolutions, ont été prises en compte.

Rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde en 2006 et la politique de l'UE en matière de droits

En adoptant le rapport d'initiative de M. Simon COVENEY (PPE-DE, IE), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission des affaires étrangères et estime avec elle qu'il faut accorder une plus grande priorité à l'amélioration de la capacité de l'Union à réagir aux violations des droits de l'homme par des pays tiers, en intégrant systématiquement la politique des droits de l'homme dans les relations communautaires avec ces pays. Pour le Parlement, la promotion de la démocratie est une priorité absolue dans la conduite de la politique étrangère européenne. Il se félicite également de la création de l'Agence des droits fondamentaux, qui, selon lui, doit avoir compétence pour aider l'Union à mettre en œuvre des politiques extérieures exigeant une évaluation des droits de l'homme.

Dans l'ensemble, la Plénière s'est ralliée à la plupart des recommandations de sa commission au fond (se reporter au résumé du 27/03/2007) mais a également insisté sur les points suivants :

Rapport « Droits de l'homme dans le monde » 2006 : le Parlement se félicite de la présentation orale du rapport par le Conseil et la Commission mais souhaite un examen plus poussé de l'utilisation des instruments et initiatives de l'Union dans le domaine des droits de l'homme et souhaite recevoir des évaluations ciblées de tels ou tels pays, groupes ou zones en difficulté. Il réitère sa demande de voir comment ses résolutions d'urgence sur des cas de violations des droits de l'homme et de la démocratie ont été prises en compte par le Conseil et la Commission. Il attend que le Conseil et la Commission dressent une liste de « pays particulièrement préoccupants » en matière de non respect des droits de l'homme et la lui communique.

Activités menées par l'UE dans le domaine des droits de l'homme dans les enceintes internationales : le Parlement recommande la création d'une nouvelle infrastructure pour la prévention des crises et la gestion des conflits afin d'agir aussi tôt que possible avant et pendant des crises touchant des pays tiers. Il appelle les États membres à ratifier toutes les conventions pertinentes en matière de droits de l'homme et appuie le nouveau UNHRC (Conseil des droits de l'homme des Nations Unies). Dans ce contexte, l'Union est appelée à jouer un rôle de premier plan et doit absolument influencer sur l'ordre du jour de cette institution. Sur un plan plus technique, il attend des avancées dans le conflit du Sri Lanka et surtout au Darfour. À la lumière d'un amendement oral proposé par Mme LUDFORD (ALDE, RU) en Plénière, le Parlement s'inquiète également de la situation dans les territoires occupés et des conséquences de l'interruption de l'aide internationale dans cette région et demande à l'UE d'agir pour favoriser le rétablissement de la fourniture de cette aide. Le Parlement invite États membres à ne pas soutenir la candidature à des postes à responsabilités dans des enceintes internationales, de membres de pays ne respectant pas les droits de l'homme. Il encourage les actions ciblées du Conseil contre le Belarus et appelle tous les États à ratifier le Statut de Rome sur le CPI (en particulier, les États-Unis).

Lignes directrices « droits de l'homme » : le Parlement se félicite de la mise en place des 5 lignes directrices communautaires sur les droits de l'homme (voir ci-dessous) et demande que tout le personnel de la Commission en charge du développement et de la politique extérieure en soit informé. Il attend la fixation de lignes directrices pour les droits de l'enfant promises par la Présidence allemande. Il invite également les représentations et délégations de la Commission dans les pays tiers à être perçues comme de véritables « ambassades de l'Union » dans le monde pour l'exercice des compétences en matière de droits humains.

D'autres grands thèmes ont été abordés dans le contexte des 5 lignes directrices que sont :

1. l'abolition de la peine de mort : il faut continuer à promouvoir l'abolition de la peine de mort notamment dans un certain nombre de pays qui montrent des signes encourageants de changement ;
2. rejet de la torture et des traitements inhumains : le Parlement appelle à une meilleure planification et à une meilleure évaluation de la mise en œuvre des lignes directrices sur la torture et recommande aux prochaines présidences de l'UE de poursuivre l'ensemble des démarches engagées en la matière dans un certain nombre de pays et à renforcer les actions menées avec la société civile dans ce domaine, notamment via l'IEDDH (ligne budgétaire « droits de l'homme » de l'Union). Il réaffirme à cette occasion son point de vue selon lequel les mutilations génitales féminines constituent une violation flagrante au droit à l'intégrité physique des femmes (et non des « pratiques médicales ») ;
3. la protection des enfants soldats : le Parlement appelle à la ratification des conventions internationales sur les droits de l'enfant et enjoint surtout les États membres de l'Union à ne pas entraîner des enfants de moins de 18 ans dans des conflits armés ;
4. la promotion des défenseurs des droits de l'homme : le Parlement estime qu'il faut mieux faire connaître les lignes directrices et notamment celles sur les défenseurs des droits de l'homme. Parmi les moyens permettant de mieux diffuser leur existence, le Parlement suggère la diffusion d'un manuel sur leurs mises en œuvre et leurs traductions dans un grand nombre de langues ;
5. l'amélioration du dialogue et de concertation internationale sur les droits de l'homme : le Parlement réaffirme que la société civile et les ONG ou les acteurs non gouvernementaux ont une place essentielle pour promouvoir les droits humains. Il estime que toutes les formes de concertations et de dialogues sont fondamentales dans ce contexte et regrette que celles qui sont menées par le Conseil soient confidentielles. Il demande dès lors que certains députés puissent être informés de certaines activités classées secrètes. De réelles avancées sont notamment attendues en matière de dialogue UE-Chine (notamment en matière d'exécutions capitales). De

même, il invite l'UE à faire dépendre toute avancée commerciale avec ce pays de réformes sérieuses en matière de droits de l'homme et de progrès concernant le Tibet et le Dalai-lama. Le Parlement s'inquiète également de la situation des droits de l'homme en Iran (où la peine de mort est régulièrement appliquée) et en Russie qui semble régresser depuis un certain nombre d'années (indépendance très limitée des médias, discriminations sexuelles). Il attend de la Russie qu'elle adopte une vision plus progressiste de la liberté d'expression, notamment depuis la mort d'Anna Politkovskaya et d'Alexander Litvinenko. Ces cas devraient être évoqués avec les autorités russes au plus haut niveau, estime la Plénière, et dûment surveillés dans le cadre d'un mécanisme de surveillance à instaurer. Les autres pays à problème évoqués par le Parlement sont l'Ouzbékistan, la Corée du Nord mais aussi la Turquie où les progrès sont jugés trop lents (liberté de religion, protection des minorités, question kurde, droits de la presse avec le meurtre du journaliste Hrant Dink).

Analyse des performances des Présidences de l'UE : le Parlement soutient la position ferme du Conseil et de la Commission vis-à-vis de la Birmanie/Myanmar et invite l'UE à insister auprès de la Chine et de l'Inde pour ne pas approvisionner ce pays en armes. Parallèlement, le Parlement s'inquiète du sort des 5 infirmières bulgares toujours emprisonnées en Lybie ainsi que de la situation désastreuse en Irak et au Darfour. Il invite le Conseil à examiner comment l'UE pourrait jouer un rôle plus constructif dans l'instauration de la stabilité en Irak et s'insurge de la suspension provisoire par ECHO de l'aide humanitaire à destination de ce pays malgré les souffrances endurées par les populations locales. D'autres mesures sont réclamées vis-à-vis de la lutte contre la traite des êtres humains et les situations de post-conflit (notamment vis-à-vis des femmes violées ou mutilées après une guerre). Il attend également des prochaines présidences qu'elles prennent les mesures qui s'imposent pour renforcer la coopération entre les États membres de l'Union dans les enquêtes et les poursuites de crimes internationaux. Par ailleurs, il demande au Conseil de réévaluer la procédure de recensement des groupes terroristes et d'envisager une méthode claire pour retirer de la liste, les groupes qui le méritent.

Programmes d'aide extérieure de la Commission : tout en se félicitant du nouvel Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH), le Parlement s'inquiète des lourdeurs administratives qui entourent cet instrument financier et attend des lignes directrices destinées à clarifier la situation. En ce qui concerne les programmes d'aide en général, le Parlement se félicite de la nouvelle structuration des instruments d'aide, en déplorant toutefois le fait qu'il n'existe toujours pas d'instrument pour la prévention des conflits.

Application des clauses « Droits de l'Homme » : le Parlement demande la mise en chantier d'un mécanisme de contrôle destiné à évaluer le respect des obligations relatives aux droits de l'homme et à établir un régime progressif de sanctions en cas de manquement afin de faire respecter au mieux les clauses droits de l'homme contenues dans les accords conclus avec les pays tiers. Il se réjouit des mesures à venir destinées à améliorer l'application de ces clauses mais attend de la Commission qu'elle présente une initiative législative en la matière, tenant compte de l'avis du Parlement. Cette clause devrait être incluse dans tous les accords commerciaux et tous les accords sectoriels de nouvelle génération, estime encore le Parlement.

Intégration de la dimension « Droits de l'Homme » : le Parlement s'inquiète du nombre élevé de décès de réfugiés qui tentent de pénétrer sur le territoire de l'Union et appelle les États membres à élargir les possibilités légales de demande d'asile. Parallèlement, le Parlement invite la Commission à continuer de contrôler étroitement l'octroi des avantages du SPG+ aux pays qui ont montré de sérieuses défaillances dans l'application des Conventions de l'OIT. Il demande à la Commission d'élaborer des critères pour définir le moment où le SPG doit être retiré pour des raisons de non respect des droits de l'Homme. Le Parlement condamne fermement l'exploitation des enfants sous toutes ses formes (sexuelle, du travail) et s'insurge contre le fait qu'au sein même de l'Union l'exploitation sexuelle des enfants ne diminue pas. Constatant que la politique d'immigration est devenue une des préoccupations majeures de l'UE, le Parlement demande la mise en place d'une politique de réadmission des immigrés clandestins cohérente. Celle-ci doit, par ailleurs, prendre en compte l'avis du Parlement pour parvenir à une politique d'immigration préventive et non répressive. Il demande encore une adhésion plus ferme des États membres aux instruments internationaux en matière de droit de l'homme (comme le CPI) et une lutte plus intense contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle.

Efficacité du Parlement européen : le Parlement salue tout particulièrement le travail effectué par sa commission temporaire « CIA » et demande aux États membres qu'ils œuvrent ensemble pour s'assurer que des pratiques comme celles mises au jour par la commission d'enquête, ne se reproduisent plus à l'avenir. Par ailleurs, il se félicite du retentissement grandissant de son Prix Sakharov dans le monde. Il attend de nouvelles mesures internes afin de le promouvoir au mieux. Enfin, des efforts sont attendus afin de respecter la parité hommes/femmes dans les travaux parlementaires.

Ressources affectées au travail dans le domaine des droits de l'homme : le Parlement plaide pour la mise à disposition de moyens plus importants pour tous les représentants spéciaux nommés par le Conseil.